

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-026-13511/23/BM

■ Approbation du renouvellement de l'adhésion à l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) et règlement de la cotisation pour l'année 2023

49380

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Face au développement des activités de plaisance, la gestion et l'exploitation des ports de plaisance se complexifient.

Aussi, les responsables de nombreux ports tant privés que publics ont ressenti la nécessité de coordonner leurs actions au sein d'un groupement associatif régional appelé l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA).

L'UPACA n'est autre que l'organisme professionnel des ports de plaisance. Elle a été créée par et pour les gestionnaires des ports de plaisance. C'est leur outil collectif à l'échelle de la région PACA. Elle vit et évolue au travers des besoins, des demandes et souhaits de développement exprimés par ses membres. Elle représente les gestionnaires de port de plaisance auprès des institutions, de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'UPACA qui regroupe plus de 90% des ports de plaisance de la région :

- Fédère les ports à gestion publique et à gestion privée et leur apporte des conseils, de l'assistance technique, administrative, sociale, environnementale et juridique dans tous les domaines relatifs à la gestion portuaire,
- Anime le réseau des ports de plaisance et les échanges de bonnes pratiques,
- Est en interface entre les gestionnaires portuaires et nautiques de la région PACA,
- Assure la promotion des activités portuaires et nautiques de la région PACA,
- Entretien des relations avec tous les organismes ayant trait à la navigation de plaisance, et tout particulièrement la Région Sud, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, la DREAL, la DIRM, les conseils Départementaux des six départements, les chambres consulaires, le Crossmed, la S.N.S.M, les Prud'homies de pêche et toutes les entités représentatives dans le domaine portuaire et nautique,
- Négocie des subventions pour les ports de plaisance en matière d'équipements portuaires, d'actions de communication et de prestations de toute nature avec les acteurs cités précédemment,
- Collabore au développement économique, touristique et social de la région PACA dans le domaine portuaire et nautique,
- Participe à la mise en place de tout programme et action concernant l'amélioration, l'extension des installations portuaires et la protection de l'environnement,
- A des missions de coopération avec les autres acteurs de la plaisance, comme les professionnels de la pêche, en règle générale, tous les acteurs du nautisme, et avec les professionnels du tourisme en lien avec la plaisance,
- Assure et coordonne des programmes de formations sur tous les métiers et les règlements en lien avec l'activité portuaire notamment celles concernant « Ports Propres » et « surveillants de ports ».

L'UPACA est membre à part entière de la Fédération Française des Ports de Plaisance et réunit en son sein des gestionnaires intervenant dans le monde maritime permettant d'initier une politique de développement basée sur une connaissance globale des ports de plaisance.

L'UPACA fait aussi de la coopération inter-régionale, européenne et mondiale. Elle a un poste de vice-présidente de l'assemblée Maritime pour la croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE). Elle est par ailleurs membre du Conseil Maritime de Façade.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence gère 28 ports.

Dans ce cadre, et compte tenu des actions menées par l'UPACA à destination de ses membres, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association.

Le montant de la cotisation, pour l'exercice 2023 calculé sur la base du nombre d'anneaux gérés en régie directe, est fixé à 20 967,15 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est utile pour la Métropole Aix-Marseille Provence d'adhérer à l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) fédérée au sein de la Fédération Française des Ports de Plaisance pour les 28 ports métropolitains afin de participer aux travaux de cette structure, de bénéficier d'informations dans le domaine de la mer, de la plaisance et des ports et d'échanger par son intermédiaire avec les différents adhérents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) et le paiement de la cotisation 2023 d'un montant total de 20 967,15 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annexes 2023 des ports– Nature 6281, sous politique B220.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer - Littoral,
Cycle de l'Eau - GEMAPI
Ports

Didier REAULT